
46^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Mise à jour par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Genève, le 26 février 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour la présentation des différents rapports.

Elle soutient l'excellent travail du bureau du HCDH **au Honduras**. Elle reste néanmoins très préoccupée par le niveau élevé de violence et d'attaques contre les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme et par le récent changement constitutionnel renforçant l'interdiction de l'avortement.

La Suisse salut le rapport conjoint de la Haute-Commissaire et de la Mission d'assistance en **Afghanistan** sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Suisse demande au pays de doubler les efforts pour la prévention de tout acte de torture et d'autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le rapport détaillé du HCDH sur le **Sri Lanka** présente un tableau sombre de la manière dont ce pays a géré son passé et montre que toutes les initiatives nationales à ce sujet ont échoué. La conclusion selon laquelle une action supplémentaire du Conseil est nécessaire doit être prise au sérieux.

La Suisse est très inquiète par la poursuite de la violence en **République centrafricaine** et ses conséquences sur la population civile. Autoriser et faciliter une assistance humanitaire

neutre et impartial est crucial. Concernant le **Tchad**, la Suisse appelle les autorités à garantir le plein respect des droits de l'homme dans le contexte des élections, notamment des droits aux libertés d'association et d'expression.

Finalement, l'interdiction quasi-totale d'avorter en **Pologne** aura un impact grave sur les personnes concernées. La Suisse déplore ce recul en matière des droits des femmes.

Je vous remercie.